

015/008

L'AN DEUX MILLE QUINZE
Le 15 AVRIL à 18h 30

Date de la convocation
10 avril 2015

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 4
Votants : 13

Présents : Christian PERO Vice-Président, Monique GUILLE, Pascal VEAUTE, Josette MONTEIL, Lahcene BAAZIZ, Bernard DOAT, Michèle RIEUX, Michelle LESOURD. Martine SOUQUET.

Absents excusés: Patrice GAUSSERAND, Ghislaine PEDOUSSAUT a donné pouvoir à Michelle LESOURD, Marie-Christine BOUTONNET a donné pouvoir à Christian PERO, Claude SEGUIER a donné pouvoir à Madame RIEUX, Michaële BOTT, Michel HOSPITALIER, Danièle CONDO a donné pouvoir à Monique GUILLE
Absents : Fanny NELATON

AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET PRIMITIF S.A.A.D. 2015

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le S.A.A.D. est soumis à une comptabilité avec une nomenclature en M22. Le Conseil Général est l'autorité qui décide de l'affectation des résultats.

Conformément aux décisions du Conseil Général,

les résultats de l'exercice 2013 n'avaient pas été affectés sur le Budget du S.A.A.D.

Le Président expose au Conseil d'Administration que le Compte Administratif de l'exercice 2013 du **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de Gaillac** fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Déficit cumulé au 31/12/2013

154 407.98 €

Aujourd'hui, le **Conseil Général décide d'affecter les résultats de 2013 sur le Budget Primitif 2015**

:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ligne 002 Déficit de fonctionnement reporté sur Budget Primitif 2015 : 154 407.98 €

Sur décision du Conseil Général et conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2013 présentement closes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen.

DONNE délégation au Président de faire exécuter les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargée de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture.

Le Président,

Patrice GAUSSERAND.

Le 16/04/2015